

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 3 octobre 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Laurent Blais, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Suzanne Perron, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Monsieur Yves Sénécal, conseiller  
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière  
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
  - i. Séance ordinaire du 12 septembre 2016.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
  - i. Aide financière à des athlètes laprairiennes en soccer.
  - ii. Aide financière à une athlète laprairienne en judo.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Approbation des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation de La Prairie.
- 1.6 Approbation du budget 2016 révisé de l'Office municipal d'habitation de La Prairie.
- 1.7 Renouvellement de l'entente concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis - Entente 1940.
- 1.8 Renouvellement de l'entente cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale - Programme de supplément au loyer - Entente 1091.

**2. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

**3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 3.1 Avis de motion 2016-22- Règlement modifiant le règlement numéro 1157-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.
- 3.2 Avis de motion 2016-23 - Règlement numéro 1250-34 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- ajouter des définitions de « camion » et de « véhicule automobile »;
  - modifier les dispositions relatives à l'implantation des remises;
  - modifier les dispositions relatives à la superficie des remises;
  - modifier les dispositions relatives à l'implantation des pergolas;
  - modifier les dispositions relatives aux pavillons, pavillons de bain et gazebos;
  - modifier les dispositions relatives à l'implantation des vérandas;
  - modifier les dispositions relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires;
  - modifier les dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain;
  - modifier les dispositions particulières applicables aux remises en milieu agricole;
  - modifier les dispositions spécifiques relatives à la toiture des zones H-442 et H-451;
  - modifier le plan de zonage de façon à remplacer le numéro de la zone I-043 par le numéro C-043;
  - modifier les grilles des usages et normes des zones H-021, C-022, H-023, H-026, H-027, H-037, H-041, C-042, H-044, H-048, H-049, H-321, H-321-1, H-322-1, H-325, H-330-2, I-501, I-502, I-504, I-508, I-509, H-710 et H-714.
- 3.3 Avis de motion 2016-24 - Règlement numéro 1248-05 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin d'ajouter des dispositions relatives à l'entretien et à la salubrité d'un bâtiment ainsi qu'à l'entretien des intercepteurs et/ou séparateurs à graisse.

3.4 Adoption du projet de règlement numéro 1250-34 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- ajouter des définitions de « camion » de « véhicule automobile »;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des remises;
- modifier les dispositions relatives à la superficie des remises;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des pergolas;
- modifier les dispositions relatives aux pavillons, pavillons de bain et gazebos;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des vérandas;
- modifier les dispositions relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires;
- modifier les dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain;
- modifier les dispositions particulières applicables aux remises en milieu agricole;
- modifier les dispositions spécifiques relatives à la toiture des zones H-442 et H-451;
- modifier le plan de zonage de façon à remplacer le numéro de la zone I-043 par le numéro C-043;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-021, C-022, H-023, H-026, H-027, H-037, H-041, C-042, H-044, H-048, H-049, H-321, H-321-1, H-322-1, H-325, H-330-2, I-501, I-502, I-504, I-508, I-509, H-710 et H-714.

3.5 Adoption du projet de règlement numéro 1248-05 amendant le règlement de construction numéro 1248 afin d'ajouter des dispositions relatives à l'entretien et à la salubrité d'un bâtiment ainsi qu'à l'entretien des intercepteurs et/ou séparateurs à graisse.

3.6 Adoption du règlement numéro 1250-32 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de régir l'installation des conteneurs de récupération de vêtements et d'articles divers.

#### **4. OCTROI DE CONTRATS**

4.1 Octroi d'un mandat de services professionnels d'architecture du paysage pour l'aménagement d'une place publique commémorative.

- 4.2 Octroi d'un contrat pour la fourniture de pièces et service de serrurerie.
- 4.3 Octroi d'un contrat pour la location, la livraison, la collecte des conteneurs municipaux et des résidus de balayage de rues.
- 4.4 Octroi d'un contrat pour l'entretien des sentiers de ski de fond.

**5. COMMUNICATIONS**

**6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

**7. GÉNIE**

**8. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 8.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1394-E décrétant une dépense et un emprunt de 385 300 \$ pour le paiement des honoraires professionnels d'architecture du paysage pour l'aménagement d'une place publique commémorative et pour l'exécution de travaux concernant le filet de baseball au parc Émilie-Gamelin ainsi qu'au quai de la marina au parc du Bassin-de-La Prairie, tenue le 22 septembre 2016.
- 8.2 Autorisation de signature - Entente entre la Ville et le Groupe des employés cadres.
- 8.3 Autorisation de signature - Avenant numéro 1 - Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion du service de sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Philippe.

**9. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**

- 9.1 Adoption d'une politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers modifiée.
- 9.2 Demande de soutien - Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

**10. RESSOURCES HUMAINES**

- 10.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un lieutenant au Service de sécurité incendie.
- 10.2 Embauche d'un agent de communication - médias numériques au Service des communications.

**11. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 11.1 Autorisation de fermeture de rues pour la fête de l'Halloween.

**12. TRAVAUX PUBLICS**

**13. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

13.1 Drogations mineures.

- i. Drogation mineure numro 2016-065 concernant la construction d'un mur de bton au 1250, chemin Saint-Jos (lot 1 914 519 du cadastre du Qubec).
- ii. Drogation mineure numro 2016-067 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situ au 835, boulevard Taschereau (Partie commune: lot 5 830 519 et Parties privatives: lots 5 830 520 à 5 830 523 du cadastre du Qubec).

13.2 PIIA.

- i. Approbation - Demandes de PIIA - Comit consultatif d'urbanisme - 10 août 2016.

**14. VARIA**

**15. PRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**16. PRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2016-10-354**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senecal

**APPUYÉ DE :** monsieur Allen Scott

et rsolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la prsente sance soit adopt tel que prsent.

**ADOPTÉE**

**2016-10-355**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino

et rsolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2016-10-356**

**AIDE FINANCIÈRE À DES ATHLÈTES LAPRAIRIENNES EN SOCCER**

**ATTENDU** que mesdames Cindy Gauthier, Mélisa Barile, Alice Chapman et Mélanie Scott sont des athlètes en soccer de La Prairie au talent prometteur;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun de les encourager à poursuivre leurs objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à des athlètes laprairiens pour leur participation à des compétitions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 100 \$ à chacune des athlètes suivantes, soit à mesdames Cindy Gauthier, Mélisa Barile, Alice Chapman et Mélanie Scott afin de contribuer aux frais qu'elles ont engagés lors de leur participation aux Championnats nationaux des Clubs de soccer, qui se tenaient à Winnipeg du 23 au 26 septembre derniers.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-10-357**

**AIDE FINANCIÈRE À UNE ATHLÈTE LAPRAIRIENNE EN JUDO**

**ATTENDU** que madame Ecaterina Guica est une judoka de La Prairie faisant partie de l'équipe canadienne de judo;

**ATTENDU** que la Ville juge opportun d'encourager madame Guica à poursuivre ses objectifs sportifs;

**ATTENDU** qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des Jeux Olympiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 1 000 \$ à madame Ecaterina Guica afin de contribuer aux frais qu'elle a engagés lors de sa participation aux Jeux Olympiques qui se tenaient du 5 au 21 août derniers à Rio de Janeiro.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-10-358**

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

**À 19 h 33**

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

**QUE** la présente séance soit suspendue.

**ADOPTÉE**

À la reprise de la séance suspendue à 19 h 33, les mêmes membres du conseil sont toujours présents et la résolution suivante est alors adoptée:
---

**2016-10-359**

**REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS**

**À 19 h 40**

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil reprenne les délibérations de la présente séance.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2016-10-360

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PRAIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les états financiers de l'Office municipal d'habitation de La Prairie tels que vérifiés par Séguin Haché SENCRL, Société de comptables professionnels agréés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

2016-10-361

**APPROBATION DU BUDGET 2016 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PRAIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** le budget 2016 révisé, en date de septembre 2016, de l'Office municipal d'habitation de La Prairie, dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2016-10-362

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS - ENTENTE 1940**

**ATTENDU** que la Ville a conclu avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de La Prairie une entente en octobre 2000 concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis (entente numéro 1940 pour 16 unités);

**ATTENDU** la lettre du 27 mai 2016 de monsieur Jean Beaudoin, directeur du suivi des conventions à la Société d'habitation du Québec, indiquant que cette entente n'a pas été renouvelée mais doit l'être, et ce, pour une période de cinq ans, soit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2018;

**ATTENDU** qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de La Prairie et de ses contribuables de renouveler cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :



ORGANISME : 000530 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PRAIRIE  
 CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX  
 CONS. EN GESTION : CAROLE BERTRAND  
 NO. D'APPROBATION: 0297  
 NOMBRE DE LOGEMENTS: 24 AUTRES : 0  
 FAMILLES : 14  
 PERSONNES AGEES: 10  
 DATE D'APPROBATION : 2016-09-02  
 NOMBRE D'ENS. IMMOB.: 2

## SOMMAIRE DU BUDGET ORGANISME

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE CUMULATIF	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	124 945	124 945	433.8
1 ENVELOPPE ADMINISTRATION, CONCIERGERIE, ENTRETIEN	70 169	70 169	243.6
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	20 926	20 926	72.7
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	36 311	36 311	126.1
63000 TOTAL - ENERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES	62 099	63 630	220.9
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	101 030	101 030	350.8
65000 TOTAL - FINANCEMENT	99 958	99 958	347.1
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	10 049	10 049	34.9
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	330 373	331 904	1152.5
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	205 428	206 959	718.6
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	184 885	186 263	646.7
MUNICIPALITE :	20 543	20 696	71.8
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		101 076	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		202 106	



ORGANISME : 000530 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PRAIRIE  
CONS. EN GESTION : CAROLE BERTRAND

COMMENTAIRES RELATIFS A L'ORGANISME :

BI: UN BUDGET POUR TRAVAUX DE REMPLACEMENT, AMELIORATION ET MODERNISATION  
A ETE ACCORDE POUR UN MONTANT DE 91 076\$ AU POSTE 64400, UN MONTANT DE 16 030\$  
AU POSTE 64500 ET UN MONTANT DE 3 600 \$ AU POSTE 62498 POUR LES FRAIS DE CS.  
POUR PLUS DE DETAILS, VOUS POUVEZ CONSULTER L'APPLICATION PPI.

BR1: EI 1641 AJOUT DE 10 000 \$ POUR LA REFECTION DES BALCONS. EI 1969 AJOUT DE  
85 000\$ POUR LA REMISE A NEUF COMPLETE D'UN LOGEMENT VACANT.

BR2: AJUSTEMENT SUITE A RECEPTION DES COMPTES DE TAXES SCOLAIRES POSTE 63723  
POUR EI1641:4936\$ ET POUR EI1969:2098\$.

ORGANISME : 000530 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
LA PRAIRIE

CONS. EN GESTION : CAROLE BERTRAND

CORRECTIONS APORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

-----  
COMPTES BUDGETAIRES

BUDGET APPROUVE  
PRECEDENT

BUDGET APPROUVE

-----  
63723 IMPOT FONCIER SCOLAIRE

5 503

7 034

ORGANISME : 000530 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PRAIRIE  
 CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX  
 CONS. EN GESTION : CAROLE BERTRAND  
 NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 1641 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1980-04-01  
 NOMBRE DE LOGEMENTS: 14 AUTRES : 0  
 FAMILLES : 14  
 PERSONNES AGEES: 0

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE CUMULATIF	COUT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	77 209	77 209	459.6
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	12 208	12 208	72.7
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	21 181	21 181	126.1
63000 TOTAL - ENERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES	43 569	44 815	266.8
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	95 000	95 000	565.5
65000 TOTAL - FINANCEMENT	60 220	60 220	358.5
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	5 862	5 862	34.9
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	238 040	239 286	1424.5
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	160 831	162 077	964.7
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	144 748	145 869	868.2
MUNICIPALITE :	16 083	16 208	96.4
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REEMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		71 076	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		166 076	



ORGANISME : 000530 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
LA PRAIRIE

CONS. EN GESTION : CAROLE BERTRAND

NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 1641 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1980-04-01

CORRECTIONS APORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

---

COMPTES BUDGETAIRES

---

BUDGET APPROUVE  
PRECEDENT

---

BUDGET APPROUVE

---

63723 IMPOT FONCIER SCOLAIRE

3 690

4 936

ORGANISME : 000530 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PRAIRIE  
 CODE DE PROGRAMME : PU-REG MODE DE SUBVENTION : DX  
 CONS. EN GESTION : CAROLE BERTRAND  
 NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 1969 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1984-08-01  
 NOMBRE DE LOGEMENTS: 10 AUTRES : 0  
 FAMILLES : 0  
 PERSONNES AGEES: 10

SOMMAIRE DU BUDGET ENSEMBLE IMMOBILIER

FONCTIONS	BUDGET APPROUVE PRECEDENT	BUDGET APPROUVE CUMULATIF	COÛT UNITAIRE MENSUEL
50000 TOTAL DES REVENUS	47 736	47 736	397.8
60000 TOTAL DES DEPENSES			
61000 TOTAL - ADMINISTRATION	8 718	8 718	72.7
62000 TOTAL - CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	15 130	15 130	126.1
63000 TOTAL - ENERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES	18 530	18 815	156.8
64000 TOTAL - REMPLAC., AMELIORATIONS/MODERNISATION	6 030	6 030	50.3
65000 TOTAL - FINANCEMENT	39 738	39 738	331.2
66000 TOTAL - SERVICES A LA CLIENTELE	4 187	4 187	34.9
SOUS-TOTAL DES DEPENSES :	92 333	92 618	772.0
DEFICIT (REVENUS - DEPENSES) :	44 597	44 882	374.0
CONTRIBUTIONS --> SHQ :	40 137	40 394	336.6
MUNICIPALITE :	4 460	4 488	37.4
AVANCES TEMPORAIRES (100% SHQ) REMPLAC., AMELIO. ET MODERN. - CAPITALISE :		30 000	
TOTAL RAM APPROUVE AU PPI :		36 030	



ORGANISME : 000530 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PRAIRIE  
CONS. EN GESTION : CAROLE BERTRAND  
NUMERO D'ENSEMBLE IMMOBILIER : 1969 DATE D'AJUS. DES INTERETS : 1984-08-01

CORRECTIONS APORTEES AUX COMPTES BUDGETAIRES

-----  
COMPTES BUDGETAIRES

BUDGET APPROUVE  
PRECEDENT

-----  
BUDGET APPROUVE

63723 IMPOT FONCIER SCOLAIRE

1 813

2 098

**DE RENOUELER** l'entente numéro 1940 pour 16 unités d'habitation conclue avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de La Prairie concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis, pour une période de cinq ans, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2013, jusqu'au 31 mars 2018.

**DE CONFIRMER** la participation financière de la Ville au programme de supplément au loyer.

**SI NÉCESSAIRE, D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**DE TRANSMETTRE** une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Société d'habitation du Québec ainsi qu'à l'Office municipal d'habitation de La Prairie.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2016-10-363**

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE-CADRE CANADA-QUÉBEC SUR L'HABITATION SOCIALE - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - ENTENTE 1091**

**ATTENDU** que la Ville a conclu avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de La Prairie une entente en janvier 1999 concernant le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme de supplément au loyer (entente numéro 1091 pour 6 unités);

**ATTENDU** la lettre du 27 mai 2016 de monsieur Jean Beaudoin, directeur du suivi des conventions à la Société d'habitation du Québec, indiquant que cette entente n'a pas été renouvelée mais doit l'être, et ce, pour une période de six ans, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2019;

**ATTENDU** qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de La Prairie et de ses contribuables de renouveler cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**DE RENOUELER** l'entente numéro 1091 pour 6 unités d'habitation conclue avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de La Prairie concernant le programme de supplément au loyer, pour une période de six ans, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014, jusqu'au 31 décembre 2019.

**DE CONFIRMER** la participation financière de la Ville au programme de supplément au loyer.

**SI NÉCESSAIRE, D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.



**DE TRANSMETTRE** une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Société d'habitation du Québec ainsi qu'à l'Office municipal d'habitation de La Prairie.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION 2016-22**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1157-M CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

Avis de motion est donné par monsieur Allen Scott qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1157-M concernant le régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**AVIS DE MOTION 2016-23**

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- ajouter des définitions de « camion » et de « véhicule automobile » ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des remises ;
- modifier les dispositions relatives à la superficie des remises ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des pergolas ;
- modifier les dispositions relatives aux pavillons, pavillons de bain et gazebos;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des vérandas ;
- modifier les dispositions relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires;
- modifier les dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain ;
- modifier les dispositions particulières applicables aux remises en milieu agricole ;
- modifier les dispositions spécifiques relatives à la toiture des zones H-442 et H-451;

- modifier le plan de zonage de façon à remplacer le numéro de la zone I-043 par le numéro C-043 ;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-021, C-022, H-023, H-026, H-027, H-037, H-041, C-042, H-044, H-048, H-049, H-321, H-321-1, H-322-1, H-325, H-330-2, I-501, I-502, I-504, I-508, I-509, H-710 et H-714.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

#### **AVIS DE MOTION 2016-24**

#### **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248**

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement de construction numéro 1248 afin d'ajouter des dispositions relatives à l'entretien et à la salubrité d'un bâtiment ainsi qu'à l'entretien des intercepteurs et/ou séparateurs à graisse.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

**2016-10-364**

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-34**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE :** monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement suivant:

#### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-34**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- ajouter des définitions de « camion » et de « véhicule automobile » ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des remises ;
- modifier les dispositions relatives à la superficie des remises ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des pergolas ;
- modifier les dispositions relatives aux pavillons, pavillons de bain et gazebos ;
- modifier les dispositions relatives à l'implantation des vérandas ;

- modifier les dispositions relatives aux thermopompes, aux chauffe-eau et filtres de piscines, aux appareils de climatisation et autres équipements similaires;
- modifier les dispositions générales applicables à l'aménagement de terrain ;
- modifier les dispositions particulières applicables aux remises en milieu agricole ;
- modifier les dispositions spécifiques relatives à la toiture des zones H-442 et H-451;
- modifier le plan de zonage de façon à remplacer le numéro de la zone I-043 par le numéro C-043 ;
- modifier les grilles des usages et normes des zones H-021, C-022, H-023, H-026, H-027, H-037, H-041, C-042, H-044, H-048, H-049, H-321, H-321-1, H-322-1, H-325, H-330-2, I-501, I-502, I-504, I-508, I-509, H-710 et H-714.

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

**2016-10-365**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-05**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le projet de règlement suivant:

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-05**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1248 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENTRETIEN ET À LA SALUBRITÉ D'UN BÂTIMENT AINSI QU'À L'ENTRETIEN DES INTERCEPTEURS ET/OU SÉPARATEURS À GRAISSE

**QUE** le conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

**ADOPTÉE**

2016-10-366

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-32 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-18 donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-32**

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 1250 AFIN DE RÉGIR  
L'INSTALLATION DES CONTENEURS DE  
RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS ET  
D'ARTICLES DIVERS

**ADOPTÉE**

2016-10-367

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE COMMÉMORATIVE**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels d'architecture du paysage pour l'aménagement d'une place publique commémorative;

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

**ATTENDU** que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>	<b>Pointage final après application de la formule</b>	<b>Rang</b>
Groupe Conseil BC2 inc.	75.5	50 836,20 \$	24.687	1 <sup>er</sup>
Beaupré & Associés experts conseils inc.	70	75 653,55 \$	15.862	2 <sup>e</sup>
AECOM Consultants inc.	86.5	134 175,83 \$	10.173	3 <sup>e</sup>

**ATTENDU** que les firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. ainsi que Élise Beaugard, architecte paysagiste et collaborateurs inc. n'ont pas obtenu la note de passage minimale de 70 points et que par conséquent, leurs enveloppes contenant le bordereau de prix n'ont pas été ouvertes;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 65 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le mandat de services professionnels d'architecture du paysage pour l'aménagement d'une place publique commémorative au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Conseil BC2 inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 50 836,20 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres Génie/2016-05 et à la soumission retenue.

**D'AUTORISER** le directeur du Service du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

L'octroi du présent mandat et son paiement demeurent conditionnels à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 1394-E.

**ADOPTÉE**

**2016-10-368**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PIÈCES ET SERVICE DE SERRURERIE**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la fourniture de pièces et service de serrurerie pour l'année 2016-2017, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021;

**ATTENDU** que les deux soumissions suivantes ont été reçues:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant pour l'année 2016-2017 (incluant les taxes)</b>
Serrurier Livernois inc.	25 588,84 \$
9323-3476 Québec inc. (Le Serrurier)	25 926,86 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que la soumission de 9323-3476 Québec inc. n'est pas conforme;

**ATTENDU** que l'estimé annuel pour ce contrat était de 10 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture de pièces et service de serrurerie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Serrurier Livernois inc., aux prix unitaires soumissionnés. Les documents d'appel d'offres TP-16-123, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

La valeur approximative de ce contrat pour l'année 2016-2017 est de 25 588,84 \$.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée, pour un montant de 16 000 \$, au règlement d'emprunt numéro 1385-E (GE1509) et la différence au budget d'opérations.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2017 à 2021 soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2016-10-369**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION, LA LIVRAISON, LA COLLECTE DES CONTENEURS MUNICIPAUX ET DES RÉSIDUS DE BALAYAGE DE RUES**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la location, la livraison, la collecte des conteneurs municipaux et des résidus de balayage de rues (10 localisations, en plus d'une autre en option) pour l'année 2016-2017 avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2017-2018 et 2018-2019;

**ATTENDU** que la Ville a reçu des soumissions de la part de Service Matrec inc., Mélimax Transport inc., RCI Environnement et Vision Enviro Progressive;

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue en fonction du prix soumis pour chacune des localisations distinctivement;

**ATTENDU** que l'estimé annuel pour ce contrat était de 40 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la location, la livraison, la collecte des conteneurs municipaux et des résidus de balayage de rues pour l'année 2016-2017 aux plus bas soumissionnaires conformes, comme suit:

- à Mélimax Transport inc., pour les lots 2, 5, 6, 7 et 8, aux prix unitaires soumissionnés pour chacun des lots, soit respectivement 719,24 \$, 179,81 \$, 456,44 \$, 539,43 \$ et 3 614,47 \$, pour un total de 5 509,39 \$, taxes incluses;

- à RCI Environnement inc., pour les lots 1, 3, 4 et 10, aux prix unitaires soumissionnés pour chacun des lots, soit respectivement 2 324,52 \$, 396,35 \$, 6 576,58 \$, et 19 608,99 \$ pour un total de 28 906,44 \$, taxes incluses, en plus du lot en option au montant de 3 288,28 \$;
- à Vision Enviro Progressive, pour le lot 9 au prix unitaire de 18 203,76 \$, taxes incluses.

Les documents d'appel d'offres TP-16-121, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

La valeur approximative de ce contrat pour l'année 2016-2017 est de 55 907,87 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2017 à 2021 soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2016-10-370**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE SKI DE FOND**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'entretien des sentiers de ski de fond pour la saison 2016-2017 avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2017-2018 et 2018-2019;

**ATTENDU** que les soumissions suivantes ont été reçues:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant pour la saison 2016-2017 (incluant les taxes)</b>
Sogep inc.	12 922,92 \$
Pyrite secours inc.	22 535,10 \$
Groupe Écorécréo inc.	34 140,15 \$

**ATTENDU** que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

**ATTENDU** que l'estimé annuel pour ce contrat était de 14 500 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
 et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'entretien des sentiers de ski de fond pour la saison 2016-2017 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sogep inc. aux prix unitaires soumissionnés. Les documents d'appel d'offres TP-16-129, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

La valeur approximative de ce contrat pour la saison 2016-2017 est de 12 922,92 \$, taxes incluses.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2017 à 2019 soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2016-10-371**

### **APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 30 septembre 2016 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 1 162 553,97 \$ pour les activités financières, de 1 904 051,70 \$ pour les activités d'investissement et de 915 127,02 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1394-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 385 300 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE COMMÉMORATIVE ET POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CONCERNANT LE FILET DE BASEBALL AU PARC ÉMILIE-GAMELIN AINSI QU'AU QUAI DE LA MARINA AU PARC DU BASSIN-DE-LA PRAIRIE, TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2016**

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 22 septembre 2016 pour le règlement numéro 1394-E décrétant une dépense et un emprunt de 385 300 \$ pour le paiement des honoraires professionnels d'architecture du paysage pour l'aménagement d'une place publique commémorative et pour l'exécution de travaux concernant le filet de baseball au parc Émilie-Gamelin ainsi qu'au quai de la marina au parc du Bassin-de-La Prairie.

Le document sera versé aux archives de la Ville.



**2016-10-372**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE GROUPE DES CADRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'entente à intervenir entre la Ville et le groupe des employés cadres concernant les conditions de travail des employés cadres.

Cette entente entrera en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2020.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-10-373**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT NUMÉRO 1 - ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 1 à l'Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Philippe.

Cet avenant a pour objet de modifier une des obligations de la municipalité de Saint-Philippe ainsi que les coûts y étant associés.

**ADOPTÉE**

**2016-10-374**

**ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'ACCREDITATION ET DE SOUTIEN DES ORGANISMES ET PARTICULIERS MODIFIÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers modifiée.

**ADOPTÉE**

**2016-10-375**

**DEMANDE DE SOUTIEN - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES**

**ATTENDU** que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise:

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie souhaite présenter, en 2016-2017, une demande d'appui financier au ministère pour la mise à jour de sa politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour la mise à jour de la politique familiale municipale de la Ville.

**D'AUTORISER** monsieur Pierre Brodeur à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville.

**DE RÉITÉRER** la désignation de la conseillère Eve Barrette-Marchand comme responsable des questions familiales, le tout tel que spécifié dans la résolution numéro 2013-12-444, laquelle a été adoptée le 10 décembre 2013.

**ADOPTÉE**

**2016-10-376**

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** que suivant la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, un employé occupant le poste de lieutenant est assujéti à une période d'essai de un (1) an de service actif continu à compter de sa date d'embauche;

**ATTENDU** que la période d'essai de monsieur Jean-François Doucet à titre de lieutenant s'est terminée le ou vers le 1<sup>er</sup> octobre 2016;

**ATTENDU** que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Doucet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** monsieur Jean-François Doucet soit reconnu lieutenant à temps partiel, aux conditions prévues à la convention collective des pompiers à temps partiel au Service de sécurité incendie, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

**ADOPTÉE**

**2016-10-377**

**EMBAUCHE D'UN AGENT DE COMMUNICATION - MÉDIAS NUMÉRIQUES AU SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Dominique Beaumont au poste d'agente de communication - médias numériques au Service des communications.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (employés cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 24 octobre 2016 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-10-378**

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN**

**ATTENDU** qu'il sera nécessaire de fermer quelques tronçons de rues pour assurer la sécurité des piétons qui circuleront dans le Vieux La Prairie à l'occasion de la Fête de l'Halloween qui aura lieu le 29 octobre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**DE FERMER** les tronçons de rues suivants, le samedi 29 octobre 2016, de 16 h à 23 h:

- chemin de Saint-Jean (entre les rues Saint-Laurent et Émilie-Gamelin);
- rue Sainte-Marie (entre les rues du Boulevard et Saint-Georges);
- rue Saint-Ignace (entre la rue Saint-Georges et le chemin de Saint-Jean);
- rue Émilie-Gamelin (entre le chemin de Saint-Jean et la rue du Boulevard);
- rue du Boulevard (entre les rues Saint-Laurent et Émilie-Gamelin);
- rue Saint-Jacques (entre la rue Saint-Georges et le chemin de Saint-Jean);

tout en permettant, et ce en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

**D'ADRESSER** une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain, à titre d'information.

**ADOPTÉE**

**2016-10-379**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-065 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN MUR DE BÉTON AU 1250, CHEMIN SAINT-JOSÉ - LOTS 1 914 519 ET 1 916 417 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 1250, chemin Saint-José (lots 1 914 519 et 1 916 417 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à rendre conforme la hauteur d'un mur de béton anti-bruit de 6,5 mètres au lieu des 2,75 mètres prévus au règlement de zonage numéro 1250 et les matériaux (béton et matériel insonorisant) du mur de béton anti-bruit non-prévus au règlement de zonage numéro 1250. La dérogation pour la hauteur du mur de béton anti-bruit, si acceptée, sera de l'ordre de 3,75 mètres alors que la dérogation pour les matériaux permettra l'utilisation de matériaux (béton et matériel insonorisant) spécifiquement conçus pour réduire les impacts générés par le bruit.

**ATTENDU** la recommandation 2016-73 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 10 août 2016;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2016-10-380**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-067 CONCERNANT L’AFFICHAGE COMMERCIAL POUR L’IMMEUBLE SITUÉ AU 835, BOULEVARD TASCHEREAU - PARTIE COMMUNE: LOT 5 830 519 ET PARTIES PRIVATIVES: 5 830 520 À 5 830 523 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu’une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l’immeuble situé au 835, boulevard Taschereau (partie commune: lot 5 830 519 et parties privatives: lots 5 830 520 à 5 830 523 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à rendre conforme l’affichage au deuxième étage d’un bâtiment commercial au lieu de l’affichage au premier étage d’un bâtiment commercial prévu au règlement de zonage numéro 1250. La dérogation permettra l’affichage au deuxième étage d’un bâtiment commercial.

**ATTENDU** la recommandation 2016-79 faite par le comité consultatif d’urbanisme le 10 août 2016;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l’égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n’est porté à l’attention du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE :** monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2016-10-381**

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - 10 AOÛT 2016**

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro du règlement	Adresse	Matricule
2016-72	2016-064	1251	1250, chemin Saint-José	0528-38-4126-0-000-0000
2016-80	2016-068	1251	835, boulevard Taschereau	0529-18-6781-0-000-0000

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la réunion du 10 août 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

**2016-10-382**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 20 h 19**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Danielle Simard, greffière**